



DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Arrondissement Le Mans - Canton de Bonnétable
1 place de la Mairie - 72380 Joué l'Abbé

Conseil Municipal du 19 mai 2026
Délibération n°035-2026

Date de convocation : 11 mai 2026
Date d'affichage : 11 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le onze mai de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie de JOUÉ L'ABBÉ en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Magali LAINÉ, Maire.

Etaient Présents : Mme Magali LAINÉ, maire
M. Philippe TRIGER, Mme Karine MARQUES DA SILVA, adjoints au maire,
M. Philippe LEFEVRE, Mme Patricia JERVAIS DURAND, Mme Natacha BARDET, M. Charles MORIN, M. David PAUMIER, M. Alexandre MATHEY,
Mme Alexandra FOSSE, Mme Cindy MERIOTTE, Mme Julie VEGREVILLE,
Mme Florence BOUVET, conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Gilles POISSON (procuration donnée à Monsieur TRIGER Philippe), M. Alexandre BOULAY (procuration donnée à Madame LAINÉ Magali)

Secrétaire de séance : Mme Karine MARQUES DA SILVA

Approbation du Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)

Exposé des motifs

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code des transports ;
Vu le Code de la construction et de l'habitation ;
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
Vu le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;
Vu l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret précité ;
Considérant que le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) a pour objet de préciser les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement du territoire communal ;
Considérant que le projet de PAVE a été élaboré à partir d'un diagnostic de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune ;
Considérant que ce plan définit les actions et aménagements à programmer afin d'améliorer l'accessibilité du cadre de vie ;

Considérant la présentation du PAVE aux membres du Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) de la commune de Joué l'Abbé annexé à la présente délibération.



- Précise que le PAVE servira de document de référence pour les futurs travaux d'aménagement et de requalification de la voirie et des espaces publics communaux.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le 19 mai 2026,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Magali LAINÉ



La Secrétaire de séance,
Karine MARQUES DA SILVA

